

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 30

OBJET : REMPLACEMENT D'ALAIN DARMEY DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le six décembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, HELLIO-ROUILLARD Françoise, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre, DAVESNE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : DEJEAN Jean-François donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, HORDENNEAU Dominique donne pouvoir à LAINE Maryse, MONGELLAZ Gérard donne pouvoir à PECHEUL Armel.

ABSENTS : CHAPALAIN Jean-Pierre, HERBRETEAU Jennifer.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Michel YOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45
Nombre de présents : 40
Nombre de votants : 43

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 30

OBJET : REMPLACEMENT D'ALAIN DARMEY DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 8 commissions municipales.

Pour faire suite à la démission de Monsieur Alain DARMEY, Conseiller municipal et membre au sein des commissions suivantes :

- commission voirie, mobilité et sécurité,
- commission solidarité, finances et personnel,
- et commission associations, sports, nautisme, évènementiel,

il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de ces commissions.

Pour mémoire, les autres membres de la commission municipale voirie, mobilité et sécurité sont les suivants :

- Gérard MONGELLAZ,
- Mauricette MAUREL,
- Michel BAUDUIN,
- Michel YOU,
- Annie COMPARAT,
- Gérard HECHT,
- Maryse LAINE,
- Jean-Eudes CASSES,
- Alain BLANCHARD,
- Karine COTTENCEAU.

Pour mémoire, les autres membres de la commission solidarité, finances et personnel sont les suivants :

- Didier JEGU,
- Jean-Yves SIX,
- Florence PINEAU,
- Nadine ROUMANEIX,
- Gérard MONGELLAZ,
- Alain BLANCHARD,
- Lucette ROUSSEAU,
- Christine DELPIERRE,
- Isabelle VRAIN,
- Anthony BOURGET.

Pour mémoire, les autres membres de la commission associations, sports, nautisme, évènementiel sont les suivants :

- Lionel PARISET,

- Alain BLANCHARD,
- Gérard HECHT,
- Corinne GINO,
- Donatien CHEREAU,
- Frédérique GUAY,
- Sophie LOPEZ,
- Sophie LADERRIERE,
- Michel BAUDUIN,
- Claire BRANDET,
- Hélène GIRARD,
- Nadine ROUMANEIX,
- Dominique MASTREPIERI,
- Jennifer NICOLAI,
- Alexandre MEZIERE,
- Michel YOU,
- Christine DELPIERRE,
- Dominique HORDENNEAU,
- Elise BRULARD ;

Madame Françoise HELLIO-ROULLARD, qui a remplacé Monsieur Alain DARMEY comme conseillère municipale, se porte candidate. Et aucun autre candidat n'est enregistré.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le nombre de candidats correspondant au nombre de membres dans les commissions à désigner, la nomination de Madame Françoise HELLIO-ROUILLARD prend effet immédiatement.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 08/12/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*